

DOCUMENT À CONSERVER

Edition 2012

# DI.CRIM.

Document d'information communal sur les risques majeurs



AUX MUREAUX

**LES RISQUES MAJEURS** )))  
BIEN AGIR POUR S'EN PROTÉGER )))

Les  
**Mureaux**  
Notre ville a du talent  
[www.lesmureaux.fr](http://www.lesmureaux.fr)

# SOMMAIRE

Édito 2

Risques majeurs :  
de quoi parle-t-on  
exactement ? 3

Qu'est-ce qui est prévu  
en cas de risque  
majeur ? 4

Comment lire ce  
document ? 5

Comment suis-je prévenu  
en cas de risque majeur  
imminent ? 6

**Les risques  
NATURELS** 9

- > Les inondations 9
- > Les tempêtes et  
vents violents 14

**Les risques  
TECHNOLOGIQUES** 18

- > Les accidents de  
matières dangereuses 18

Informations pratiques 23

## Pour aller plus loin

Le Plan communal  
de sauvegarde est  
disponible en  
téléchargement sur  
[www.lesmureaux.fr](http://www.lesmureaux.fr)

## Édito

La Nature, aux Mureaux, est une fierté pour les habitants : notre ville est entourée de bois, elle dispose de nombreux parcs, elle se situe en bord de Seine, elle accueille une biodiversité rare en région francilienne...

Pourtant, parfois, la Nature se retourne contre nous et, d'amie, elle devient danger : nous en avons fait l'expérience par le passé et nul doute que ces temps reviendront.

Il faut donc nous y préparer.

Ce guide a pour objet de vous faire connaître les risques existants et ce qui est prévu pour y faire face s'ils devaient intervenir à nouveau.

Je vous engage donc à en prendre connaissance et à conserver ce document qui pourrait être amené à vous servir.

François Garay  
Maire des Mureaux



# Risques majeurs : de quoi parle-t-on exactement ?

Qu'est-ce qui définit un risque majeur ? Il s'agit de prendre en compte la probabilité d'une rencontre entre un événement potentiellement dangereux et un lieu sensible (logement, patrimoine naturel important, etc.).

D'une manière générale, le risque majeur peut se caractériser par de nombreuses victimes, des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement : c'est la vulnérabilité qui mesure ces conséquences.

## RISQUES MAJEURS

### ... Les risques naturels

**Inondations**, séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt, cyclones et **tempêtes**.

### ... Les risques technologiques

Nucléaire, industriel, **transport de matières dangereuses**, rupture de barrage et transports collectifs.

**En rouge** : Les risques identifiés aux Mureaux



3





# Qu'est-ce qui est prévu en cas de risque majeur ?

Face à ces risques majeurs, le Maire a obligation d'établir, en lien avec l'État, un Plan communal de sauvegarde pour les risques ne dépassant pas le territoire de la commune.

Le Plan de sauvegarde communal prévoit les situations de risques majeurs, les mesures à mettre en place pour les prévenir et les gérer le cas échéant, les informations à communiquer aux habitants, les contacts à prendre, etc. afin de gérer au mieux la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la commune.

Le **Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)** est la déclinaison simplifiée de cet outil : il s'agit du document que vous tenez entre vos mains.

Le DICRIM décrit les risques présents sur la commune et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que :

- Les moyens de diffusion de l'alerte de la commune ;
- L'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques et notamment celles prises dans le cadre des pouvoirs de police du Maire ;
- La conduite à tenir / les consignes de sécurité à respecter selon les risques.

## PLUS D'INFORMATIONS

- Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005





# Comment lire ce document ?

Ce document, **à conserver**, est mis à votre disposition, pour vous informer et vous guider en cas d'urgence et de risque.

---

## IDENTIFIER LE RISQUE

### ❖ QUEL RISQUE ?

Présentation des spécificités du risque concerné ainsi que les conditions dans lesquelles celui-ci peut apparaître.

### ❖ LE RISQUE POUR LA COMMUNE

Comment la ville des Mureaux est-elle exposée à ce risque ? À quel moment ? Avons-nous déjà connu cela auparavant ?

### ❖ LA PRÉVENTION DU RISQUE

Les mesures mises en place par la commune en cas d'urgence ainsi que les moyens d'information à destination des Muriatins.

---

## LES BONS REFLEXES

Ce document vous précise aussi les gestes à accomplir en cas de risques majeurs.

### AVANT

Comment vous préparer à ce type de circonstance ?

### PENDANT

Que faire le moment venu ?

### APRÈS

Des conseils et astuces pour agir au mieux



# Comment suis-je prévenu en cas de risque majeur imminent ?

## LE SIGNAL D'ALARME : LES SIRÈNES

Lors d'un accident majeur ou d'une grande catastrophe (nuage toxique, accident nucléaire...), les sirènes permettent, de jour comme de nuit, d'attirer rapidement votre attention pour que vous preniez les mesures de sauvegarde appropriées. Ce dispositif est testé chaque premier mercredi du mois à 12h précises afin de s'assurer de son bon fonctionnement.

## OÙ ?

- 1 sirène située **dans le secteur Bècheville**
- 1 sirène située **sur le toit de la mairie**

## COMMENT LA SIRÈNE SONNE-T-ELLE ?



5 sec

Émission 1 mn et 41 sec



5 sec

Émission 1 mn et 41 sec



Émission 1 mn et 41 sec



Elle sonne trois fois de suite avec deux intervalles réguliers.

## LES BONS RÉFLEXES



- Se confiner et se mettre à l'écoute de la Presse et des radios locales
- Fin d'alerte : Émission prolongée 30 secondes



## A NOTER

D'autres dispositifs d'alarmes sont activés en cas d'urgence afin de vous tenir informé :

- ❖ **Dispositifs d'alerte mobile** : les véhicules de la Police municipale et/ou la voiture tambour circulent en diffusant l'information par voie de haut-parleur ou affiches
- ❖ **Radio locale** : RVVS 96.2 FM
- ❖ **Site Internet de la ville** : [www.lesmureaux.fr](http://www.lesmureaux.fr)

### **Pour suivre au mieux les consignes de sécurité pendant l'incident : la radio**

Mettez-vous immédiatement à l'écoute de France Inter ou de France Info. C'est par ce moyen que vous recevrez les informations sur la nature du risque ainsi que les premières consignes.

Le cas échéant, ces informations seront également diffusées sur Radio Vexin Val de Seine ou d'autres radios.

## CONSEIL

### **LE KIT D'ÉQUIPEMENT CONSEILLÉ**

Vous pouvez prévoir de garder chez vous quelques éléments indispensables pour attendre à votre domicile la levée de l'alerte ou l'arrivée des secours. Sont notamment conseillés :

- Une radio portable avec des piles
- Une lampe de poche
- Des bouteilles d'eau potable
- Votre éventuel traitement en cours
- Vos papiers personnels
- Votre trousse de premiers secours



## En cas de déclenchement de l'alarme : se mettre à l'abri



### CE QU'IL FAUT FAIRE

Au signal, il faut :

➤ Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...)



➤ Éteindre la climatisation, le chauffage et la ventilation



➤ Se mettre à l'écoute de la radio : France Inter, France Info, Radio Vexin Val de Seine ou d'autres radios



➤ Suivre les instructions données par le message d'alerte diffusé par la Police municipale



### CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Au signal, il ne faut pas :

➤ Rester dans un véhicule



➤ Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)



➤ Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours)



➤ Rester près des vitres



➤ Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors



➤ Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion) et fumer



➤ Quitter l'abri sans y être invité par les autorités.



# LES RISQUES NATURELS

## Le risque d'inondation : les crues de la Seine

### QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est un débordement d'un cours d'eau, le plus souvent en crue\*, qui submerge les terrains voisins.

L'importance d'une inondation dépend :

- De l'intensité et la durée des pluies ou de la fonte des neiges
- De la surface et de la pente du bassin
- De la végétation et de la capacité d'absorption du sol
- De la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

*\*Provoquée par des pluies importantes et durables.*

### LE RISQUE INONDATION DANS LA COMMUNE DES MUREAUX

Les inondations occasionnées par le débordement de la **SEINE** sont définies par la diffusion lente de la crue et la remontée de nappes lors de la période de très hautes eaux.



## HISTOIRE

- Inondations et coulées de boues **du 2 octobre 2007**
- Inondation et coulées de boues **du 25 et 27 mars 2001**
- Inondation, coulées de boues et mouvement de terrain **du 25 et 29 décembre 1999**
- Inondation et coulées de boues **du 11 juillet 1984**
- Inondation **de 1910**

## LES ZONES INONDABLES

Les zones susceptibles d'être inondées ont été déterminées à partir de la crue de référence de 1910 (crue dite centennale) et figurent sur la carte ci-contre.

Dans ces zones, les sites et les infrastructures suivants sont particulièrement sensibles :

- La gare SNCF
- Le gymnase Pierre de Coubertin
- L'institut médico-éducatif Alfred Binet
- La résidence des personnes âgées Anne de Bretagne
- La station d'épuration
- La zone nord de l'aérodrome
- Les services publics suivants :  
Le Centre des finances publiques, la Police municipale, le Commissariat et la Sécurité Sociale
- Certains axes routiers (cf. carte page suivante)







## L'IDENTIFICATION ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

La ville des Mureaux considère le risque d'inondation à partir du moment où l'eau atteint **2 mètres** aux lieux les plus bas. La mairie mobilise son personnel pour informer les riverains du barrage de certaines rues dès qu'un seuil critique de 19,9 mètres est atteint au quai Glandaz (cf. carte précédente).

Dès que le seuil critique est franchi :

- Les voies deviennent impraticables
- Les habitations sont inondées
- L'assainissement et les services essentiels (eau, gaz, électricité,...) deviennent hors service

En relation directe avec Météo France, un service d'annonce des crues existe pour la Seine : la Direction Régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France (DRIEE-IF).

Dès que le seuil de vigilance est atteint, la DRIEE-IF alerte le Préfet qui, lui-même, informe le Maire si le risque pour la ville des Mureaux est élevé.

## CONSEIL

### OÙ SE RENSEIGNER ?

- La Mairie **01 30 91 37 37**
- Le Service de la Navigation de la Seine  
**[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)**
- DRIEE-IF, service prévention des risques et nuisances **08 20 03 18 72 / 73**
- Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France  
**[www.ile-de-France.ecologie.gouv.fr/](http://www.ile-de-France.ecologie.gouv.fr/)**  
**01 55 01 27 00**
- Numéro d'urgence pour les crues  
**01 39 49 76 00**

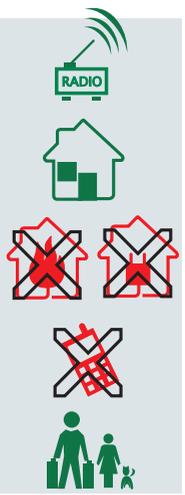
Le Maire vous retransmet ces informations et prend les mesures qu'il juge utiles pour atténuer ou éviter les conséquences de la crue.



# LES BONS REFLEXES

## AVANT

- Tenez-vous informé des risques météorologiques
- Fermez les portes et les fenêtres pour ralentir une éventuelle arrivée d'eau et, ainsi, limiter les dégâts
- Coupez le gaz et l'électricité
- Mettre hors d'atteinte vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques ainsi que les produits flottants.
- Ne téléphonez pas pour laisser les lignes libres pour les secours
- Tenez-vous prêt à éventuellement évacuer les lieux



## PENDANT

- Si vous êtes en voiture, quittez votre véhicule
- Bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations pouvant être atteints par l'eau
- Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le personnel scolaire s'occupe d'eux
- En cas d'évacuation, ne paniquez pas : quittez votre domicile et dirigez-vous vers les Centres d'Hébergement qui vous auront été désignés par les autorités



## APRÈS

- Pompez l'eau de manière progressive, aérez, désinfectez et chauffez dès que possible
- Rétablissez l'électricité uniquement sur une installation sèche (intervention ERDF et GRDF)
- Faites l'inventaire de vos dommages et déclarez les dégâts à votre assureur.



# LES RISQUES NATURELS

## Le risque des tempêtes et vents violents

### QU'EST-CE QU'UNE TEMPÊTE ?

On parle de tempêtes lorsque la vitesse des vents dépasse 89 km/h. Les vents tempétueux produisent de nombreux dégâts : toitures arrachées, arbres cassés, bateaux coulés, etc. Dans certains cas, des maisons peuvent être gravement endommagées.

---

### PRÉVISION

Elle repose sur les observations météorologiques et sur les conclusions qu'en tirent les spécialistes.

**Météo France**, chargée de surveiller l'évolution des intempéries, réalise actuellement des bulletins de prévisions sur une période de 7 jours avec une bonne précision sur l'apparition des tempêtes et leur trajectoire.

Ces bulletins sont transmis au Préfet dans le cas d'alerte orange ou rouge, qui informe les services de police, les secours et le Maire. Ce dernier relaye l'information aux Muriautins et décide des mesures à mettre en œuvre.

---

### L'INFORMATION ET L'ALERTE

Au-delà de la prévision du temps, la procédure Vigilance Météo a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 h.

Pour la consulter en ligne : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)



# INFOS

## Information Météo France : un classement en 4 couleurs

### VERT >

Pas de vigilance particulière.

### JAUNE >

Phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux.

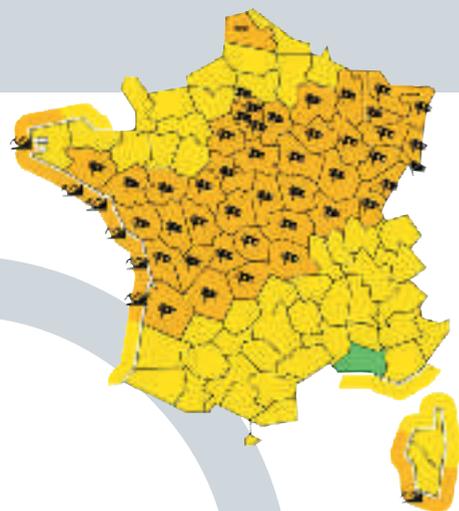
### ORANGE >

Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.

### ROUGE >

Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

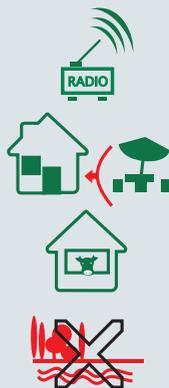
© Météo - Fotolia.com



# LES BONS REFLEXES

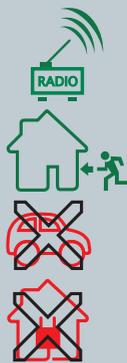
## AVANT

- Consultez la carte de vigilance sur [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com), suivez les informations météo via la télévision ou la radio
- Mettez à l'abri les objets susceptibles d'être emportés
- Abritez-vous
- Fermez les portes et les volets
- Rentrez les animaux et les matériels
- Éloignez-vous des bords de Seine et de l'étang du Sautour (chute de branches, risque de tomber à l'eau...)



## PENDANT

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et consignes des autorités
- Restez à l'abri
- Évitez les déplacements
- En voiture, réduisez/adaptez votre vitesse
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision



## APRÈS

- Effectuez les réparations sommaires en évitant de vous mettre en danger
- Faites très attention aux câbles électriques et téléphoniques tombés ou cachés dans les feuillages



# CONSEIL

## OÙ SE RENSEIGNER ?

- La Mairie **01 30 91 37 37**
- Le Service de la Navigation de la Seine **[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)**
- DRIEE-IF, service prévention des risques et nuisances **08 20 03 18 72 / 73**
- Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement  
et de l'Énergie en Île-de-France **[www.ile-de-France.ecologie.gouv.fr/](http://www.ile-de-France.ecologie.gouv.fr/)**  
**01 55 01 27 00**
- Numéro d'urgence pour les tempêtes **01 39 49 76 00**





# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

## Le risque du transport de matières dangereuses (TMD)

Dans les agglomérations comme Les Mureaux, aucun endroit n'échappe à ce risque puisque l'existence d'installations commerciales ou industrielles nécessite souvent l'approvisionnement en produits dangereux. Il est nécessaire de connaître les bons réflexes.

### **QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD) ?**

Un accident TMD survient lorsqu'il y a un incident lors de l'acheminement (par voie routière, ferroviaire, fluviale, aérienne ou par canalisation) de ces matières. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

On peut observer trois types de possibilités, qui peuvent être associés :

❖ **Explosion, incendie et/ou dégagement de nuage toxique.**





## **LES RISQUES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES AUX MUREAUX**

### **))) Le TMD par voie ferrée**

La ligne 3106 Paris Saint-Lazare, qui va vers le Havre et qui passe par Achères, traverse la commune des Mureaux. Elle permet le passage des trains de banlieue et des convois de marchandises, y compris de matières dangereuses.

### **))) Le TMD par voie fluviale**

Le trafic sur la Seine est relativement élevé et le risque est surtout concentré autour des ports de Limay et de Conflans-Ste-Honorine. Les risques liés au transport par voie d'eau se caractérisent essentiellement par des déversements entraînant des pollutions.

### **))) Le TMD par la route**

Les itinéraires de transport de marchandises dangereuses par la route (que l'on évalue à 2/3 des TMD) ne sont pas connus.

Toutefois, la route départementale RD 14 (avenue du Maréchal Foch, Rue de Seine et le Pont de Meulan) et la route départementale RD 43 (avenue Paul Raoult et avenue de l'Europe) sont des axes qui supportent un flux important de véhicules et qui présentent un niveau de danger supérieur.

Enfin, plusieurs établissements de notre territoire sont susceptibles de recevoir des produits de matières dangereuses par la route en raison de leur activité même.

## LA PROTECTION

En cas d'accident de TMD, vous serez informé du danger essentiellement par les sapeurs-pompiers, aidés par la Police nationale, la Police municipale et/ou les services municipaux, via un porte à porte ou par une voiture haut parleur selon la gravité de l'accident. La **sirène** peut également être mobilisée (cf. p. 6).

**L'évacuation des Muriautins trop exposés au danger peut être possible. En fonction de la localisation de l'accident, les gymnases Colette Besson, Jean Macé, Pierre Brossolette et Pierre de Coubertin et d'autres établissements peuvent être convertis en centres d'hébergement d'urgence.**

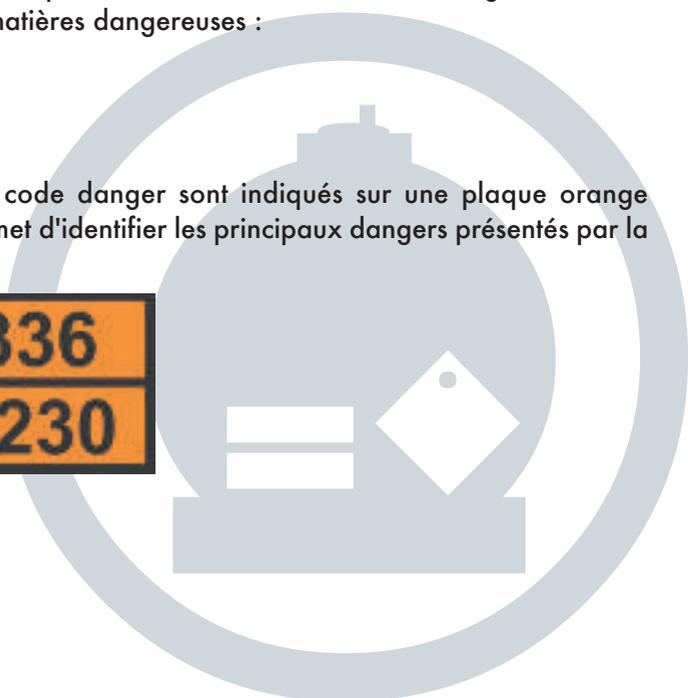
## LA SIGNALISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES

Deux moyens sont possibles pour reconnaître la nature du danger lors d'un accident de transport de matières dangereuses :

- Les pictogrammes
- Le code danger
- Le code matière et le code danger sont indiqués sur une plaque orange réfléchissante. Elle permet d'identifier les principaux dangers présentés par la matière transportée.

Code danger >

Code matière >



Ces codes peuvent vous être utiles en situation de témoin. En effet, pour faciliter les secours, vous pourrez les transmettre aux unités d'aide.




# LES BONS REFLEXES

## AVANT

- Sachez identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières dangereuses

## PENDANT

### Si vous êtes témoin

- Donnez l'alerte en précisant le lieu, le moyen de transport, les circonstances, l'estimation du nombre de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre
- Les victimes ne doivent pas être déplacées sauf en cas d'incendie
- Si un nuage toxique vient vers vous, il faut fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone et se laver en cas d'irritation voire se changer

### Si vous entendez la sirène

- Confinez-vous
- Bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation
- Eloignez-vous des portes et des fenêtres
- Ne fumez pas
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille
- Ne téléphonez pas
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Écoutez la radio



## APRÈS

- Évaluez les dégâts et les points dangereux pour vous en éloigner
- Aérez le local où vous étiez
- Écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités
- Apportez une première aide à vos voisins en difficulté (personnes âgées et handicapées)

# Informations pratiques



## SITES INTERNET )))

- Mairie des Mureaux : **www.lesmureaux.fr**
- Le Service de la Navigation de la Seine :  
**www.vigicrues.ecologie.gouv.fr**
- Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement  
et de l'Énergie en Île-de-France :  
**www.ile-de-France.ecologie.gouv.fr**
- Météo France : **www.meteofrance.com**



## RADIO )))

- France Inter FM : **87.8 ou 95.0 FM**
- France Info : **105.5 ou 92.1 FM**
- Radio locale : RVVS **96.2 FM**



## TELEPHONES )))

- Mairie des Mureaux : **01 30 91 37 37**
- Police municipale : **01 30 22 22 22**
- Direction régionale et  
interdépartementale de  
l'Environnement et de l'Énergie  
en Île-de-France : **01 55 01 27 00**
- DRIEE-IF, service prévention  
des risques et nuisances : **08 20 03 18 72 / 73**

